

# Assemblée des délégués

mercredi 6 novembre 2024 • 19:30 - 21:00 | Gruyères | Assemblée des délégués

## 1 Ouverture, accueil et contrôle des présences

### 1.1 Ouverture de la séance, accueil et contrôle des présences

Monsieur le Président de l'Assemblée des délégué.e.s Vincent Bosson ouvre la séance à 19h30. Il salue tout spécialement:

- Mesdames et Messieurs les Syndics
- Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux
- Mesdames et Messieurs les Député.e.s au Grand Conseil
- Madame la Présidente d'Option Gruyère
- Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de direction
- Mesdames et Messieurs les Membres des Commissions d'Option Gruyère

Il salue également les représentants de la presse et les remercie de relayer nos débats. Il remercie aussi la Commune de Gruyères et la Maison du Gruyère qui nous accueillent ce soir et passe la parole à Monsieur Pierre Lombardo, Conseiller communal de Gruyères, pour un mot de bienvenue.

Le Préfet de la Gruyère relève la participation de 23 communes sur les 25 membres d'Option Gruyère, ce qui représente 120 voix, celle du président comprise. La majorité est donc fixée à 61 voix. Il constate ainsi que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle est apte à prendre ses décisions.

#### **Présences:**

Président de l'assemblée et Préfet de la Gruyère: Vincent Bosson

Vice-président de l'assemblée: Pierre Lombardo

Délégués communaux:

- Bas-Intyamon: Anne-Marie Seydoux
- Botterens: Yanaelle Sciboz
- Broc: Claude Cretton
- Bulle: Chantal Pythoud
- **Châtel-sur-Montsalvens: absent**
- Corbières: Christine Borcard
- Crésuz: Carole Pythoud
- Echarlens: Lucas Grandjean
- **Grandvillard: absent**
- Gruyères: Justine Catillaz
- Hauteville: Bernard Bapst
- Haut-Intyamon: Corine Sigris
- Jaun: Jochen Mooser
- Marsens: Gillian Simpson
- Morlon: Samuel Barras
- Le Pâquier: Laurence Corminbœuf
- Pont-en-Ogoz: Virginie Fragnière Charrière

- Pont-la-Ville: Valérie Bapst
- Riaz: Anne Favre-Morand
- La Roche: Thierry Moret
- Sâles: Isabelle Seydoux
- Sorens: Guillaume Chassot
- Val-de-Charmey: Gabriella Richoz
- Vaulruz: Claude Bovigny
- Vuadens: Emmanuel Romanens

Comité:

- Marie-France Roth Pasquier
- Patrick Audemars
- Nicolas Wyssmueller
- Kirthana Wickramasingam
- Jean-François Suys
- Pierre Justin Morard
- Stéphane Baechler
- Boris Fringeli
- Christophe Revaz

Commission Culture:

- Nicolas Wyssmueller
- **Isabelle Sudan, Serge Castella et Emmanuel Dayer sont excusé.e.s**
- **Serge Rossier, absent**

Commission Enfance & Jeunesse:

- Marie-France Roth Pasquier
- Patrick Audemars
- Guillaume Chassot
- **Pascal Pernet, absent**
- Thérèse Anatra Luchinger
- Jérémie Guillaume
- **Brian Hofer, absent**

Commission financière:

- Christian Grandjean
- Frédéric Pochon
- **Karine Kilchoer, excusée**
- **Maxime Pasquier excusé**

Invités:

- Rute Ruaz, chargée de projets Option Gruyère
- Jean Godel, coordinateur Option Gruyère
- Milan Daina, coordinateur cantonal FriTime
- Cindy Buchs, responsable FriTime à la commune de Vuadens

Presse:

- Angie Dafflon (*La Gruyère*)
- Maud Tornare (*La Liberté*)

Député.e.s excusé.e.s: Estelle Zermatten, Marie Levrat, Jean-Pierre Doutaz, Jacques Morand, Gabriel Kolly, Stéphane Sudan, Benoît Glasson et Pascal Lauber.

Monsieur le Préfet constate que les délégué.e.s ont reçu la convocation adressée dans le délai statutaire et accompagnée du projet de budget 2025 et de son commentaire. La convocation a également paru dans la *Feuille officielle* du 18 octobre 2024.

Aucune remarque n'est formulée sur la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée

## 2 Nomination des scrutateurs

### 2.1 Nomination des scrutateurtrices

Vincent Bosson nomme Madame Chantal Pythoud et Monsieur Samuel Barras comme scrutatrice et scrutateur.

## 3 Approbation du PV du 8 mai 2024

### 3.1 Approbation du procès-verbal de l'AD du 8 mai 2024 (voir site internet).

Chaque commune a reçu un exemplaire du projet de procès-verbal de la dernière séance, procès-verbal également disponible sur l'intranet du site d'Option Gruyère. Personne n'en demande la lecture ni n'a de remarque à formuler.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.



## 4 Budget 2025

### 4.1 Présentation

Vincent Bosson cède la parole à Jean Godel, coordinateur régional d'Option Gruyère, pour la présentation du budget 2025.

Jean Godel passe en revue les principales différences par rapport au Budget 2024.

**Recettes:** la participation des communes augmente de 8900.00 francs (contre +3650.00 francs entre 2023 et 2024). En cause: l'évolution démographique. Par souci de prudence, le comité a retranché 20'000.00 francs à la ponction dans la rétrocession de la Saison culturelle CO2, qui passe donc de 140'000.00 francs en 2024 à 120'000.00 francs en 2025. JnG rappelle les précédents prélèvements dans cette rétrocession. Au final, à fin 2024, Option Gruyère devrait disposer d'un solde de quelque 290'000.00 francs dans ce fonds "Rétrocession Saison CO2" auquel s'ajoute un capital propre de 202'390.80 francs. Ce qui devrait permettre d'assurer les 3 prochains exercices (2025-2026-2027). Un montant de 5000.00 francs a été maintenu au poste "Mécénat et sponsoring" sachant que l'idée avait été émise cet été, lors des Rencontres des jeunes gruériennes 2024 à Vuadens, d'un possible versement d'une partie des bénéfices. La proposition a été jugée recevable par le comité des RJG, lequel n'a pas encore décidé. Mais l'idée est lancée pour les prochaines RJG. Une subvention cantonale à hauteur de 5000.00 francs a été prévue dans le cadre de la mise en place d'un site internet recensant l'offre pour les 0-25 ans en Gruyère: le Bureau de promotion des enfants et des jeunes du canton a reçu une demande de subvention de notre part (la décision est attendue au premier trimestre 2025).

**Charges:** indexation de 1,5% des salaires. Le poste "Meubles et appareils de bureau" a été fortement réduit (de 8000.00 à 1000.00 francs): le centre administratif de CO2 à La Tour-de-Trême, où Option Gruyère sera définitivement hébergée, n'ouvrira pas avant fin 2026-début 2027. Or d'ici là, nous devons quand même déménager de manière provisoire, le bâtiment de la rue de la Vudalla 24 à Bulle devant être rénové dans les prochains mois. "Acquisition de logiciels" (4500.00 francs): pour l'achat du logiciel Ascaion, nécessaire au fonctionnement du futur Guichet unique (4000.00 francs environ en 2024, le solde en 2025). "Cotisations aux associations": Option Gruyère deviendra membre de la Corodis (Commission romande de diffusion des spectacles) dès 2025, en duo avec Bulle.

**Culture:** les soutiens extraordinaires diminuent de 5000.00 francs.

**Enfance et jeunesse:** les soutiens extraordinaires passent de 35'000.00 à 20'000.00 francs (encore peu de demandes effectives).

**Total des charges: 773'000.00 francs (-1,39%); total des recettes: 773'000.00 francs (1,42%)**

## 4.2 Rapport de la Commission financière

Vincent Bosson cède la parole à Christian Grandjean, membre-délégué de la Commission financière, lequel lit le rapport de la CoFin. Celle-ci recommande aux Délégué.e.s d'approuver le Budget 2025.

## 4.3 Approbation par les délégués

Discussion: aucune question ni remarque.

Vote: le Budget 2025 d'Option Gruyère tel que présenté est approuvé à l'unanimité.



## 5 Commission Culture

### 5.1 Point de situation

Le Préfet passe la parole à Marie-France Roth Pasquier, présidente d'Option Gruyère, pour un point de situation.

**Marie-France Roth Pasquier** évoque la révision totale de la Loi sur les affaires culturelles (rebaptisée LEAC - Loi sur l'encouragement des activités culturelles). La consultation s'est terminée le 21 octobre 2024. Option Gruyère a pris officiellement position. Il s'agit d'un avant-projet de loi prometteur sur le fond, avec des améliorations principalement pour les porteurs de projets (accompagnement sur toute la durée de vie des productions culturelles, et non plus pour la seule création; meilleure coordination des subventionneurs; amélioration des conditions de travail des artistes, etc.). Pour les subventionneurs, la principale nouveauté est la création d'un échelon central, la région culturelle, à laquelle Option Gruyère correspond déjà dans les grandes lignes. Avec de nouvelles missions, en collaboration avec le canton, les communes et les villes-centres.

Le gros point noir est le financement de ces développements par rapport à l'ancienne loi. Car la LEAC ne prévoit pas intrinsèquement de financement additionnel pour l'ensemble des coûts supplémentaires induits par le dispositif prévu. OG craint que ces nouvelles charges retombent sur les communes. OG a défendu l'idée que le canton apporte lui aussi des financements supplémentaires.

### 5.2 Projets 2025

**Jean Godel** détaille les actions prévues en 2025 en matière culturelle. D'abord la mobilisation des député.e.s gruérien.ne.s au Grand Conseil afin de leur expliquer les enjeux, notamment une hausse nécessaire de la dotation de l'Etat au fonds d'encouragement de la culture. Comme le Grand Conseil l'avait fait au début des années 2000, lorsqu'il avait décidé un doublement de ce fonds sur cinq ans, de 2001 à 2005. Une nouvelle augmentation substantielle est nécessaire au vu de la forte croissance des projets culturels dans le canton, de la professionnalisation des acteurs culturels voulue par le canton via son cofinancement de la Haute école romande des arts de la scène - Manufacture (Lausanne) ainsi que de la présence de salles de spectacles professionnelles à la construction desquelles le canton a participé. En outre, il s'agira d'obtenir deux engagements de l'Etat: une nouvelle convention entre les six districts hors Sarine et le casino de Granges-Paccot, bâtie sur la même base que celle existant avec la Sarine sans péjorer cette dernière; de même, Option Gruyère demande que les pratiques de sponsoring des 4 Piliers de l'économie fribourgeoise soit réorientée en faveur des activités notamment culturelles sur l'ensemble du territoire cantonal.

**Jean Godel** évoque ensuite la nécessité, prévue par les statuts d'Option Gruyère, de rédiger un concept régional de politique culturelle (idem d'ailleurs pour l'Enfance et la jeunesse). Des objectifs ont été fixés dans les statuts. Ce concept est en cours de rédaction. Il est fait référence à deux documents produits durant la phase de mise en place d'Option Gruyère: le questionnaire de 2019 adressé aux communes et leur demandant leur avis sur les statuts prévus et sur le futur plan financier de l'association. Les communes s'étaient majoritairement prononcées contre le budget initialement prévu de 1 million de

francs par an, lui préférant l'option de 10.00 francs par habitant la première année, avec adaptation ensuite en fonction des projets mis en place et des tâches attribuées. Une fois la rétrocession de la Saison culturelle CO2 épuisée (normalement fin 2027), il faudra ainsi trouver comment assumer ces tâches. Certes, une part de financement pourrait provenir du canton via la LEAC, mais ce sera sans doute conditionné à une participation accrue des communes, avertit le coordinateur régional.

L'autre document concerne les tâches pressenties, en 2020-2021, pour Option Gruyère (née le 1er janvier 2022). Y figuraient notamment (liste tirée de la présentation officielle de la préfecture aux communes dans le cadre de l'approbation des statuts d'OG): favoriser des projets d'envergure régionale, encourager les projets artistiques, faciliter l'accès à la culture, défendre et valoriser les traditions vivantes et le patrimoine, favoriser des réseaux et des synergies avec l'économie et le tourisme notamment en vue d'établir les conditions-cadres d'un grand événement régional (liste non exhaustive).

**Discussion: Carole Pythoud** (Crésuz) demande la proportion versée en Gruyère du fonds cantonal d'encouragement à la culture. Jean Godel ne la connaît pas, mais indique que ces chiffres sont répertoriés dans le rapport de la Commission cantonale des affaires culturelles. Marie-France Roth Pasquier, qui préside cette commission, confirme qu'il n'y a pas beaucoup de subventions qui vont à des porteurs de projets gruériens. Option Gruyère va faire l'exercice. Carole Pythoud rappelle que les promoteurs d'Option Gruyère avaient motivé la création de l'association notamment par cet apport d'argent du canton. Un apport qui serait bienvenu au moment où les finances communales se tendent. **Jean Godel** lui répond que pour l'instant, on doit faire avec la loi actuelle (la LAC - Loi sur les affaires culturelles), qui ne prévoit pas de telles subventions directes aux communes. Mais le meilleur moyen d'en obtenir est de se battre pour faire accepter la nouvelle LEAC au Grand Conseil avec un apport complémentaire du canton. Il ajoute, pour comparaison, les apports pour la culture du Grand Fribourg des communes de Coriolis Infrastructures et de l'Agglo de Fribourg, lesquels se montent à 65.00 francs par habitant, en plus des allocations aux sociétés locales.

## 6 Commission Enfance&Jeunesse

### 6.1 Point de situation

**Jean Godel** évoque l'inventaire de l'offre en Gruyère pour les 0-25 ans. Il lance un appel aux communes afin qu'elles relaient l'information à leurs sociétés locales et aux porteurs d'offres sur leur territoire. Ceci dès la mise en ligne du futur site, probablement vers l'été 2025.

Il annonce les taux d'occupation des crèches en Gruyère tels qu'ils ressortent du sondage effectué par Option Gruyère au 30 septembre 2024. Pour l'ensemble de la Gruyère, on constate une baisse relativement importante à 84,31% (contre 91,63% au 31 mars 2024). A Bulle, le taux est passé de 98,9% au 31 mars 2024 à 87,94%. Cela s'explique par l'ouverture de deux crèches durant ce laps de temps, Little Green House à Bulle qui dispose d'une importante capacité, et La Giraf à Crésuz. Le taux de la Gruyère est ainsi passé sous la barre des 85%, taux qui avait été fixé comme la limite en dessous de laquelle les nouvelles autorisations doivent être gelées afin de garantir la viabilité économique des crèches. Il faudra donc jouer la prudence dans les nouvelles autorisations. Ces chiffres seront transmis au SEJ, Option Gruyère n'ayant qu'un rôle consultatif dans la procédure d'autorisation. Deux projets d'agrandissement ont d'ores et déjà été approuvés par le SEJ pour 2025, l'un à La Tour-de-Trême, l'autre à Marsens. Sachant que, selon la récente étude Microgis sur les besoins en places d'accueil de la petite enfance dans le canton à moyen et long termes, la Gruyère va au devant d'un gros effort de rattrapage.

Option Gruyère souhaite promouvoir des projets FriTime dans les communes de la Gruyère. Une présentation interviendra à l'issue de l'AD.

En matière de petite enfance, Option Gruyère est toujours plus sollicitée par les crèches, les communes et les parents pour des questions de compréhension des décisions de subventionnement la plupart du temps. Cela nécessite un important travail de suivi de la part de Rute Ruaz et de Patrick Audemars principalement.

Aucune question ni remarque.

## 6.2 Projets 2025

Lié au point précédent.

## 7 Divers

### 7.1 Divers

**Rute Ruaz** indique qu'Option Gruyère est présente désormais sur Facebook et Instagram. Elle invite tout le monde à partager les publications.

Pas d'autres divers de la part des délégué.e.s

**Vincent Bosson** salue les représentants de l'association cantonale FriTime venus présenter leurs activités. Il paraissait en effet utile d'expliquer aux communes qui n'en disposeraient pas encore les modalités de mise en place d'un programme FriTime pour leur jeunesse ainsi que les soutiens financiers et organisationnels disponibles à l'échelon cantonal. Il cède la parole à Madame Cindy Buchs, responsable FriTime de la commune de Vuadens, et à Monsieur Milan Daina, coordinateur cantonal du projet FriTime.

### 7.2 Prochaine AD

La prochaine Assemblée des délégué.e.s aura lieu le 8 mai 2025 dans la commune de Val-de-Charmey.

### 7.3 Présentation de FriTime

Hors PV

## 8 Clôture et remerciements

Vincent Bosson remercie les délégué.e.s pour leur participation et le Comité d'Option Gruyère pour le travail de l'année écoulée. Il lève l'assemblée à 20h35.